

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 82

Pouvoirs : 6

Membres votants : 88

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur CROMBEZ Guillaume pouvoir à Monsieur AUGER Michel.

Délibération n° 130/2020 : Groupement de commande pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers secteur Brionne – Reconduction d'un an du marché de collecte

En 2015, les EPCI Amfreville la Campagne, Bourgtheroulde, Roumois Nord, Quillebeuf sur Seine, Val de Risle et Intercom du Pays Brionnais ont décidé de se grouper afin de lancer un marché de collecte commun sur leur territoire afin d'optimiser les coûts. La communauté de communes de Bourgtheroulde a été nommée coordinateur du groupement. La durée initiale du marché est de cinq ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et a été attribué à l'entreprise DERICHEBOURG. La fusion des EPCI au 1^{er} janvier 2017 n'a pas eu d'incidence sur les secteurs de collecte et les collectivités adhérentes au groupement sont désormais les communautés de communes Roumois Seine, Pont Audemer Val de Risle et l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Après concertation des collectivités adhérentes, le groupement a décidé de reconduire le marché initial d'un an comme le prévoit l'article 4 de l'acte d'engagement. Cela permettra en cette année électorale et de crise sanitaire de laisser le temps aux collectivités de s'organiser dans la mise en place d'un marché sur le territoire de chaque EPCI.

Les caractéristiques de ce marché sont les suivantes :

Montant annuel de la tranche ferme (hors prestation supplémentaire éventuelle) : durée initiale de 5 ans :
2 129 093,51 € TTC

Montant annuel de la première année de reconduction (hors prestation supplémentaire éventuelle) :
2 129 093,51 € TTC

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le principe de reconduction d'un an du marché de collecte du secteur de Brionne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la convention de groupement de commande pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers ;

Vu l'avenant n°1 au groupement de commande pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en date du 12 mai 2016 ;

Vu l'article 4 de l'acte d'engagement du marché ;

Vu la sollicitation du coordinateur du groupement Roumois Seine en date du 05 août 2020 pour la reconduction d'un an du marché de collecte ;

Sur proposition du bureau du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **EMET** un avis favorable à la demande de la communauté de communes Roumois Seine, coordinateur du groupement de commande, de procéder à la reconduction du marché de collecte pour une année, comme prévue à l'article 4 de l'acte d'engagement,
- ✓ **DIT** que la reconduction concernera la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
82	6	88	0	88	0	88

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-130_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the circular stamp and extending to the right.